

## Hommage à Jacques MOURGEON, penseur des droits de l'Homme\* (1938-2005)

par

**Paul TAVERNIER**

Jacques Mourgeon nous a quitté aussi discrètement qu'il a vécu. Il a rejoint sa dernière demeure entouré de quelques très rares amis. Beaucoup de ceux qui le connaissaient et l'appréciaient, comme nous-mêmes, n'ont appris la nouvelle de sa disparition que plusieurs mois après, à l'occasion du colloque annuel de la Société française pour le droit international et de la remise du Prix des droits de l'Homme, fondé grâce à un don généreux de sa part, et qui s'appellera désormais officiellement prix Mourgeon, consacrant ainsi un usage tout à fait justifié.

Jacques Mourgeon fut à la fois un grand universitaire, un grand professeur et, à sa façon, un grand défenseur des droits de l'Homme. Cette sensibilité aux droits de l'Homme, il l'avait sans doute puisée dans son éducation d'inspiration protestante et il avait pu la développer beaucoup plus tard au contact de Jean Rivero, grand catholique devant l'Eternel, lorsqu'il exerçait à ses côtés les fonctions de secrétaire de la Conférence d'agrégation dont le Maître assurait la charge et formait ainsi durant de nombreuses années des générations successives et prestigieuses de professeurs de nos Facultés de droit.

Il mit à profit cette fréquentation d'un Maître rigoureux pour préparer l'agrégation qu'il réussit brillamment et avec panache, puisqu'il fût second d'un concours où le premier s'appelait Jean-Pierre Cot... Jeune assistant à la Faculté de Droit de Paris, j'étais très impressionné par ce grand seigneur qui savait être chaleureux avec ceux qu'il côtoyait. Ayant eu le privilège de participer à son équipe, j'ai gardé un souvenir inoubliable des leçons en vingt-quatre heures qui se déroulaient dans un appartement prêté par un ami, et non pas dans les chambres sinistres d'un hôtel du 5<sup>ème</sup> arrondissement, spécialisé dans ce genre d'exercice. Nous avions droit, non seulement à un excellent repas, mais surtout vers deux ou trois heures du matin, alors que la fatigue s'emparait des équipiers, nous voyions Jacques, apparemment frais comme une rose, sortir de sa chambre et s'installer tranquillement au piano pour jouer un morceau de Gershwin...

Administrativiste de formation, il fut aussi très sensible au droit international (il fut l'organisateur, à Toulouse en 1974, de l'un des colloques les plus réussis de la Société française pour le droit international sur l'élaboration du droit international public). Féru d'histoire des idées, il consacra aussi une part importante de son activité universitaire aux libertés publiques et aux droits de l'Homme. Certes, son œuvre écrite en ce domaine n'est pas très volumineuse. Jacques Mourgeon n'a pas rédigé de traité, ni même de manuel, alors qu'il en aurait été parfaitement capable. Ce qui l'intéressait et lui paraissait important, n'était pas tant la réglementation et le détail, mais la réflexion et la mise en perspective des problèmes.

On retrouve ces traits caractéristiques dans ses articles, notamment dans ses contributions à l'Annuaire français de droit international et plus précisément dans celles qu'il a consacrées aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme en 1967 et 1976. Toutefois ce goût pour la spéculation intellectuelle va s'épanouir pleinement dans son « Que Sais-Je ? » dont la première édition est parue en 1978 et qui est devenu rapidement un classique, avec des rééditions successives, jusqu'à la huitième en 2003. La contrainte absolue de la collection, qui ne souffre pas d'exception aux 128 pages imposée par l'éditeur, ne lui pas été un carcan, mais au contraire lui a permis de renouveler sa pensée et de peaufiner ce qu'il considérait un peu comme son grand œuvre. Alors que la plupart des auteurs de manuels sont conduits à ajouter, beaucoup plus qu'à retrancher au fil des éditions nouvelles, Jacques Mourgeon se sentait parfaitement à l'aise dans un format qui *a priori* paraît restreint et peu propice au développement de la pensée.

Je peux en effet apporter ici un témoignage précis. Jacques Mourgeon m'avait donné la primeur de la dernière édition de son « Que Sais-Je ? » en m'envoyant un « exemplaire hors commerce » de la nouvelle rédaction de son ouvrage. Fin novembre 2002, il m'adressait une lettre de Mougins dans laquelle il disait : « Le 'Que Sais-Je ?' paraîtra en mars, assorti de plusieurs petites corrections par rapport au texte que tu as reçu. Sa rédaction est à 80% nouvelle par rapport aux éditions antérieures, en particulier celle du dernier chapitre de la première partie et toute celle de la deuxième partie. Les thèses y sont plus accentuées, mieux formulées si possible, davantage étayées. Elles ne plairont pas... Les aspects internationaux de la question peuvent sembler trop rapides ou trop peu scientifiques. Je ne me retrancherai pas derrière l'argument (pourtant excellent), du manque de place, mais derrière le fait que j'ai délibérément procédé à une interprétation et non à une analyse de

---

\* Ce texte est paru dans la revue électronique *Droits fondamentaux*, n° 4, janvier-décembre 2004 ([www.droitsfondamentaux.org](http://www.droitsfondamentaux.org)) . Il est reproduit avec l'aimable autorisation de son Directeur, Emmanuel Decaux.

contenu, tel le pianiste qui interprète sans se faire musicologue pour autant. Sans vanité d'auteur, j'aimerais que ce livre soit lu par beaucoup car il est salutaire de faire quitter et de quitter les sentiers battus ».

Ces quelques lignes résument parfaitement les intentions et les ambitions de l'auteur. Par delà une présentation pédagogique très soignée et des titres d'une simplicité limpide, on trouve une réflexion approfondie et une incitation à réfléchir soi-même à des problèmes complexes et fondamentaux. A la revendication des droits répond l'organisation des droits ; à la reconnaissance des droits, la surveillance mais aussi la dépendance des droits... Jacques Mourgeon place au centre de sa pensée l'opposition entre le Pouvoir et la Personne. Les droits de l'Homme sont ceux de la Personne face au Pouvoir conçu comme étant essentiellement liberticide. Quant à la Personne, elle ne saurait être assimilée à l'Individu ni à des catégories d'êtres humains : femme, enfant, étranger, réfugié, apatride, travailleur, chômeur, croyant, objecteur de conscience, étudiant, militaire, agent public, contribuable, consommateur, vieillard, etc. En effet, « l'homme situé est aussi l'homme fragmenté » et « on ne connaît plus la personne, totalité de l'homme, mais l'individu morcellement de l'homme ».

La réflexion de Jacques Mourgeon sur les droits de l'Homme est profondément influencée par la division idéologique qui a dominé les relations internationales pendant une quarantaine d'année, mais elle transcende celle-ci. Elle intègre des développements beaucoup plus récents, notamment sur la juridiction pénale internationale et les obstacles qu'elle rencontre du fait de la nécessité de la collaboration de l'Etat souverain. Or dans ce domaine comme dans d'autres « peu de flèches » parviennent « à percer la peau du pachyderme ». Jacques Mourgeon n'ignore pas le thème de la mondialisation qui prend une place de plus en plus grande dans les débats actuels. Il le situe par rapport au relativisme, que l'on qualifie souvent de « culturel » et se montre dubitatif. Evoquant la Déclaration islamique universelle des droits, il s'interroge : « de quel internationalisme, de quelle mondialisation des droits de l'homme pourrait-il s'agir en présence d'un tel relativisme ? ». On ne peut que souscrire à la conclusion à laquelle il parvient : « La voie du personnalisme doit être à nouveau défrichée, autant par les civilisations qui ne l'ont pas encore approchée que par celles qui en conservent quelque souvenir ». Jacques Mourgeon ne se fait pas d'illusion. Il reconnaît « la précarité des garanties internes » et « la difficulté des garanties internationales ».

Les dernières lignes du « Que Sais-Je ? » peuvent sembler désabusées : « Quel Thoreau écrira *La désobéissance civile* de demain ? Quel Gandhi convertira les multitudes miséreuses à la résistance ? Quel Fanon réveillera les damnés de la terre plus damnés que les damnés du colonialisme ? ». On retrouve ici le vieux droit de résistance revendiqué par les Religionnaires.

Jacques Mourgeon n'a pas fondé d'Ecole et il n'a pas eu à proprement parler de disciples, bien qu'il ait eu un certain nombre d'admirateurs et quelques amis fidèles. Il a pensé les droits de l'Homme, mais il n'a pas laissé de doctrine toute faite. Il a eu toutefois le grand mérite d'attirer l'attention sur le caractère à la fois « subversif » et « fondateur » du combat pour les droits de l'Homme face à la toute puissance du Pouvoir.